

FICHE RÉFLEXE PROTOXYDE D'AZOTE



SUBSTANCE

Le protoxyde d'azote, aussi appelé « proto », « gaz hilarant » ou encore « ballon », est un **gaz à usage médical**, utilisé pour ses **propriétés anesthésiques et analgésiques** lors des soins.

Le protoxyde d'azote est aussi un **gaz de pressurisation utilisé pour les aérosols alimentaires** (siphon chantilly). Dans le cadre de cet usage commercial, il est soumis à la réglementation des produits de consommation courante et est en vente libre dans les supermarchés et disponible sur Internet. **Il fait l'objet d'usages détournés, par voie d'inhalation.**



Cartouche de protoxyde d'azote



Siphons à chantilly



Bonbonne



CONSOMMATION

Le protoxyde d'azote est inhalé. Le plus souvent, le gaz est transféré dans un ballon de baudruche puis aspiré par la bouche.

Les ballons sont gonflés directement depuis le bec d'un siphon, ou à l'aide d'un cracker (tube qui permet de percer les cartouches). L'utilisation d'un ballon permet d'éviter les gelures des lèvres, de la bouche et des cordes vocales.

EFFETS



Effets recherchés

L'intensité des effets varie selon chaque personne, le contexte dans lequel elle consomme, la quantité et la qualité du produit consommé. L'inhalation du protoxyde entraîne :

- Euphorie comparable à une ivresse, souvent accompagnée de rires incontrôlables (d'où le nom de gaz hilarant)
- Distorsions visuelles et auditives
- Sensation de dissociation
- État de « flottement »
- Désinhibition
- Modification de la voix

Durée des effets

Les effets sont quasiment instantanés et disparaissent en 2 à 3 minutes.

Effets secondaires indésirables

Le protoxyde d'azote peut entraîner des effets indésirables qui disparaissent généralement 15 minutes après l'arrêt de l'inhalation. Mais dans certains cas, ils peuvent persister quelques heures voire, quelques jours en fonction de la dose consommée.

- Nausées et vomissements
- Maux de tête
- Crampes abdominales
- Diarrhées
- Somnolence et légère baisse de la vigilance dans les 30 minutes qui suivent la prise
- Vertiges
- Acouphènes (perceptions de bourdonnements en l'absence de bruit extérieur)

À forte dose, sa consommation peut aussi entraîner :

- Confusion, désorientation
- Difficultés à parler et à coordonner ses mouvements
- Faiblesse musculaire

Risques en cas d'utilisation régulière :

- Trouble de l'usage/dépendance
- Complications neurologiques
- Troubles de l'humeur
- Troubles cardiovasculaires
- Troubles de la mémoire
- Troubles respiratoires
- Conséquences dermatologiques (brûlures, hyperpigmentation)

MESSAGES DE RÉDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES

- « Ne jamais inhaller en sortie de détendeur en raison du risque de brûlures du visage et/ou des tissus pulmonaires »
- « Se protéger les mains pour tenir la cartouche ou le cracker lors de la détente du gaz »
- « Éviter de consommer en position debout (risque de chutes) »
- « Éviter de consommer seul »
- « Ne pas inhaller en circuit continu (risque d'asphyxie ou de perte de connaissance) »
- « Faire des pauses »
- « Eviter les mélanges avec d'autres substances »
- « S'en tenir, si possible, à une consommation occasionnelle »
- « Ne pas conduire sous l'emprise de protoxyde d'azote »

CONDUITES À TENIR



Le jeune est un consommateur mais n'a pas de signes de consommation récente

Orienter le jeune vers des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)

<https://www.dapa-normandie.fr/cjc>

Par téléphone :

Drogues info service 0 800 23 13 13 (anonyme et gratuit ; 7j/7 de 8h à 2h)

Le jeune présente des signes de consommation récente

(confusion, perte de connaissance, difficultés respiratoires, coma, anxiété majeure...)

Contacter le SAMU (15) pour un avis médical urgent

Dans les 2 cas :



Faire une déclaration au Centre d'Addictovigilance (CEIP-A) du nord-ouest de la France :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>

Comment faire une déclaration ?

<https://www.dapa-normandie.fr/addictovigilance>

CHU Caen Côte de Nacre

Téléphone : 02 31 06 44 60

E-mail : addictovigilance@chu-caen.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

Si vous souhaitez mener des actions de prévention dans votre établissement, contactez l'animateur du Pôle de Prévention Compétent en Addictologie (PPCA) de votre territoire

- Replay du webinaire sur le PTA (sur la chaîne Youtube de Promotion Santé Normandie)
- Parlons proto.fr
- Fiche « Protoxyde d'azote » à destination des jeunes - Addictions France
- Site drogue-info-service



LOI N°2021-695 DU 1^{ER} JUIN 2021

visant à prévenir les usages détournés et dangereux du protoxyde d'azote, en renforçant en particulier la protection des personnes mineures

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043575111>

DAPA
DISPOSITIF D'APPUI
PARTENARIAL EN
ADDICTION
NORMANDIE